



Genève, le 11 août 2016

**REÇU** le

**15 AOUT 2016**

Commission de gestion du pouvoir judiciaire  
Secrétariat général  
Rue des Chaudronniers 5  
Case postale 3966  
CH - 1211 Genève 3

Monsieur Grégoire MANGEAT  
Bâtonnier  
Ordre des avocats de Genève  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 11  
Case postale 3488  
1211 Genève 3

### **Exigibilité de la TVA en lien avec les prestations des avocats d'office**


Monsieur le Bâtonnier,

La commission de gestion a pris connaissance de votre courrier du 10 mai 2016, se rapportant à celui du 17 mars 2016, concernant l'objet cité en référence.

Elle relève préalablement qu'elle ne dispose d'aucune compétence qui lui permettrait de répondre favorablement à la demande de l'ordre des avocats et de rendre une décision de principe faisant droit à ses conclusions. Les décisions de justice que vous évoquez sont définitives et exécutoires, de sorte qu'elles pourraient tout au plus faire l'objet de demandes en révision auprès des juridictions compétentes, si tant est que les conditions posées par la loi fussent remplies.

La commission de gestion du pouvoir judiciaire est toutefois favorable à ce que les avocats amenés par l'administration fiscale à verser des arriérés de TVA dans ces affaires particulières puissent être indemnisés. Elle souhaite trouver une solution pragmatique, permettant de traiter les éventuelles demandes de vos membres sans saisine des différentes juridictions. Elle propose en conséquence que les avocats concernés adressent directement leurs demandes en indemnisation au secrétariat général du pouvoir judiciaire, tout en fournissant les éléments permettant d'attester qu'ils sont tenus de verser des arriérés de TVA pour les motifs exposés dans votre lettre. Après examen de la demande en concertation avec la juridiction concernée, le secrétariat général proposera une solution d'indemnisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Bâtonnier, à l'assurance de nos sentiments distingués.

  
Patrick BECKER  
Secrétaire général

  
Olivier JORNOT  
Président